



Dépôt d'un instrument parlementaire

Question 2026-GC-91

« **La Liberté en danger dans le canton de Fribourg ? Quand la liberté de la presse se fragilise** »

Auteur-e-s : **Bonny David, Rey Alizée**

Nombre de cosignataires : **0**

Dépôt : **14.04.2026**

Développement :

Transmission au Conseil d'Etat : **15.04.2026**

Dépôt

Avec la numérisation accélérée de la société, les habitudes d'information de la population fribourgeoise ont profondément évolué. L'accès à une information gratuite, immédiate et abondante via internet et les grandes plateformes numériques bouleverse durablement le modèle économique des médias traditionnels.

Dans ce contexte, la presse écrite régionale (pourtant essentielle à la vitalité démocratique) fait face à des difficultés financières croissantes. La migration des recettes publicitaires vers les géants du numérique, la stagnation des abonnements papier malgré une augmentation démographique et l'absence de financement direct via la redevance fragilisent un modèle déjà sous pression.

Le journal *La Liberté*, par exemple, est un acteur historique et incontournable du canton de Fribourg. Il illustre particulièrement ces tensions. Au-delà de sa mission d'information, il joue un rôle fondamental de lien social et de service à la population : couverture de la vie politique locale, mise en valeur du tissu associatif, annonces culturelles, informations pratiques (horaires, événements, vie paroissiale), sans oublier des rubriques profondément ancrées dans la vie quotidienne comme les avis mortuaires.

Dès lors, la question du rôle des médias régionaux dépasse largement le cadre économique : elle touche à la qualité du débat démocratique, à la cohésion sociale et à l'accès à une information fiable et de proximité. Dans ce sens, les médias remplissent, de facto, une mission de service public, sans pour autant bénéficier de mécanismes de soutien à la hauteur de cet enjeu.

Face à cette transformation sans précédent du paysage médiatique, il apparaît nécessaire de clarifier le rôle que les pouvoirs publics entendent jouer.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle analyse le Conseil d'Etat fait-il de l'évolution de la situation économique des médias régionaux fribourgeois, en particulier de la presse écrite ?
2. Le Conseil d'Etat considère-t-il que les médias régionaux remplissent une mission de service public ? Si oui, comment cette mission est-elle reconnue concrètement ?

3. Quelles mesures de soutien directes ou indirectes existent actuellement au niveau cantonal en faveur des médias, et sont-elles jugées suffisantes ?
4. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de renforcer son soutien aux médias régionaux, notamment face à la concurrence des grandes plateformes numériques ?
5. Une réflexion pour de nouveaux modèles de financement (aides ciblées, soutien à la transition numérique, partenariats publics) afin de garantir la pérennité d'une information locale de qualité est-elle en cours ?
6. Comment le Conseil d'Etat entend-il garantir, à l'avenir, un accès équitable de la population fribourgeoise à une information fiable, diversifiée et ancrée localement ?

Au moment où la transformation numérique redéfinit en profondeur les conditions d'exercice du journalisme, il est essentiel de rappeler qu'une démocratie vivante repose sur des médias forts, indépendants et proches de la population.